



GESTION DES DÉCHETS À GENÈVE: OBJECTIFS

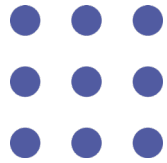
CONGRÈS DU RECYCLAGE 2022

Matthieu RAEIS

Chef du secteur déchets - GESDEC

ORDRE DU JOUR

- Production des déchets à Genève
- La politique de gestion des déchets genevoise
- Les objectifs du plan cantonal de gestion des déchets
- Le projet de loi sur les déchets



PRODUCTION DES DÉCHETS À GENÈVE

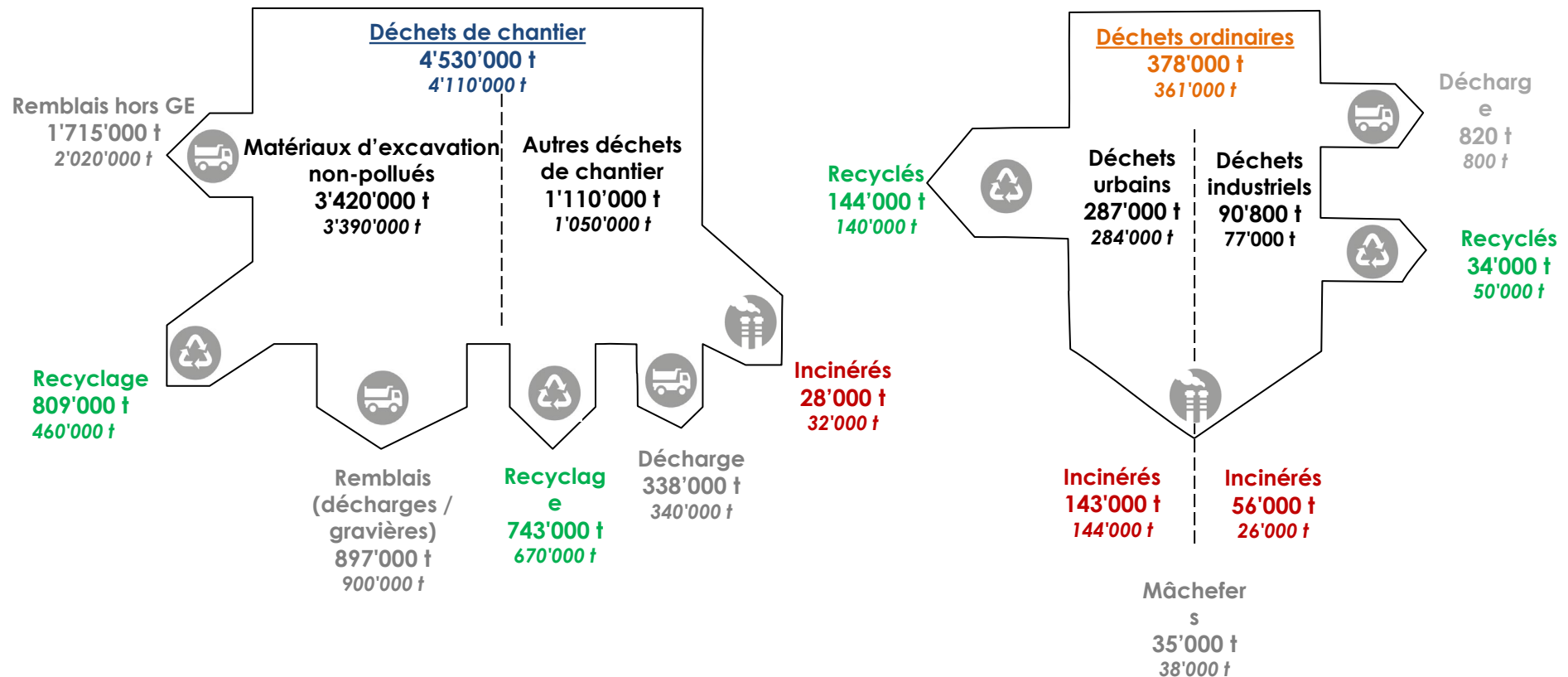
LES DÉCHETS GENEVOIS EN 2019

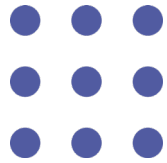
Hors boues d'épuration et déchets spéciaux

Déchets ordinaires (hors boues d'épuration)

2019: 4'908'000 t

2018: 4'800'000 t





POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS À GENÈVE

***"RÉDUIRE LES DÉCHETS POUR ACCÉLÉRER LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE GENÈVE"***

POLITIQUE GESTION DES DÉCHETS

Adoptée par le Conseil d'Etat en juin 2021

**RÉDUIRE LES DÉCHETS POUR
ACCÉLÉRER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE GENÈVE**
POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS DU CANTON DE GENÈVE



<https://www.ge.ch/dossier/reduire-dechets-accelerer-transition-ecologique#gerer-durablement-dechets>

TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 1: Réduction des déchets à la source

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 1: Réduction des déchets à la source

- ⇒ Supprimer la distribution gratuite de sacs en plastiques à usage unique dans les magasins
- ⇒ Généraliser l'utilisation de vaisselle réutilisable sur les lieux publics
- ⇒ Mettre en place des contenants réutilisables dans la vente à l'emporter

TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 1: Réduction des déchets à la source

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

Axe 2: Amélioration du recyclage des déchets

"Mieux trier pour mieux recycler"

TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 2: Amélioration du recyclage des déchets

- ⇒ Simplifier le tri à la source en collectant certains emballages en mélange
- ⇒ Rendre les sacs compostables plus accessibles
- ⇒ Définir des prestations minimales offertes par les communes en matière de tri
- ⇒ Harmoniser le système des points de collecte

TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 1: Réduction des déchets à la source

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

Axe 2: Amélioration du recyclage des déchets

"Mieux trier pour mieux recycler"

Axe 3: Elimination locale des déchets

"Eliminer dans le respect de l'environnement"

TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 3: Elimination locale des déchets

- ⇒ Incinération (160'000 to/an vs. 220'000 to/an)
- ⇒ Mise en décharge
- ⇒ Valorisation des biodéchets (40'000 to/an)
- ⇒ Valorisation du bois usagé (30'000 to/an)



LES OBJECTIFS DU PLAN CANTONAL DE GESTION DES DÉCHETS

LES OBJECTIFS DU PGD



PLAN CANTONAL DE GESTION DES DECHETS 2020-2025

Novembre 2020



**Adoption par le Conseil
d'Etat le 23 juin 2021**

<https://www.ge.ch/document/dechets-plan-gestion-dechets-2020-2025>

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
1 – diminution à la source	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="705 606 1835 706">• Diminuer la quantité globale des déchets urbains : objectif 550 kg/hab/an à fin 2025

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
1 – diminution à la source	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 608 1837 711">• Diminuer la quantité globale des déchets urbains : objectif 550 kg/hab/an à fin 2025<li data-bbox="707 779 1760 939">• Diminuer la quantité des déchets urbains incinérables : objectif 220 kg/hab/an à fin 2025 (283 kg/hab en 2019)

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
1 – diminution à la source	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="705 606 1845 706">• Diminuer la quantité globale des déchets urbains : objectif 550 kg/hab/an à fin 2025<li data-bbox="705 778 1767 878">• Diminuer la quantité des déchets urbains incinérables : objectif 220 kg/hab/an à fin 2025<li data-bbox="705 949 1835 1106">• Diminuer la quantité des déchets incinérables des ménages : objectif 160 kg/hab/an à fin 2025 (189 kg/hab en 2019)

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
1 – diminution à la source	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 606 1837 711">• Diminuer la quantité globale des déchets urbains : objectif 550 kg/hab/an à fin 2025<li data-bbox="707 778 1760 882">• Diminuer la quantité des déchets urbains incinérables : objectif 220 kg/hab/an à fin 2025<li data-bbox="707 949 1831 1053">• Diminuer la quantité des déchets incinérables des ménages : objectif 160 kg/hab/an à fin 2025<li data-bbox="707 1120 1831 1278">• Réduire de 20% la quantité totale de déchets urbains produite par les administrations publiques et les institutions de droit publics (IDP)

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri et de la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="705 606 1864 763">• Recycler 80% des déchets produits par les administrations publiques et les institutions de droit public

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri et de la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 605 1862 768">• Recycler 80% des déchets produits par les administrations publiques et les institutions de droit public<li data-bbox="707 833 1856 882">• Recycler 80% des déchets urbains des entreprises

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri et de la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 605 1856 765">• Recycler 80% des déchets produits par les administrations publiques et les institutions de droit public<li data-bbox="707 833 1856 879">• Recycler 80% des déchets urbains des entreprises<li data-bbox="707 948 1856 1051">• Recycler 80% des déchets des entreprises de plus de 250 poste à plein temps

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri et de la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 605 1856 768">• Recycler 80% des déchets produits par les administrations publiques et les institutions de droit public<li data-bbox="707 833 1856 882">• Recycler 80% des déchets urbains des entreprises<li data-bbox="707 948 1856 1053">• Recycler 80% des déchets des entreprises de plus de 250 EPT<li data-bbox="707 1119 1808 1282">• Augmenter de 100% le taux de collecte sélective des biodéchets provenant des ménages et des entreprises

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri et de la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité des déchets urbains triés à la source, afin que la part d'indésirables soit inférieure ou égale (en poids) à :<ul style="list-style-type: none">• déchets de cuisine : 1%• déchets verts : 0%• papier/carton : 3%• bouteilles à boisson en PET : 5%• emballages aluminium/fer-blanc : 1%• déchets encombrants : suppression des déchets spéciaux et matériel électronique (OREA)

LES OBJECTIFS DU PGD : URBAINS

AXE	OBJECTIFS
3 – Elimination des déchets sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre un taux d'autonomie cantonale dans le traitement des déchets :<ul style="list-style-type: none">• déchets incinérables : 100%• déchets organiques, yc. lavures : 100%

LES OBJECTIFS DU PGD: CHANTIERS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 605 1831 708">• Recycler, sous forme liée, 100% des bétons issus des déconstructions et travaux genevois

LES OBJECTIFS DU PGD: CHANTIERS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 605 1831 711">• Recycler, sous forme liée, 100% des bétons issus des déconstructions et travaux genevois<li data-bbox="707 776 1734 882">• Recycler, sous forme liée, 50% des granulats bitumineux produits à Genève

LES OBJECTIFS DU PGD: CHANTIERS

AXE	OBJECTIFS
2 – amélioration du tri	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="707 605 1831 711">• Recycler, sous forme liée, 100% des bétons issus des déconstructions et travaux genevois<li data-bbox="707 776 1734 882">• Recycler, sous forme liée, 50% des granulats bitumineux produits à Genève<li data-bbox="707 948 1812 1163">• Utiliser de manière systématique, quand ceci est techniquement possible, des matériaux issus du recyclage dans les constructions publiques (Etat, communes et IDP)

LES OBJECTIFS DU PGD: CHANTIERS

AXE	OBJECTIFS
3 – élimination sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="710 605 1792 876">• En accord avec les principes de l'économie circulaire, développer l'autonomie cantonale en matière de traitement, valorisation et élimination des déchets. Atteindre un taux d'autonomie cantonale dans le traitement des déchets:<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="803 891 1561 939">• Bois usagé et à problème: 100%<li data-bbox="803 948 1479 996">• Matériaux d'excavation: 80%

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Obligation, pour les institutions publiques (Etat de Genève, Communes, Institution de droit public), d'élaborer un document constituant une **analyse détaillée**:

- Des possibilités d'incorporation de **matériaux issus du recyclage** dans les ouvrages projetés
- Des **optimisations / limitations** des volumes terrassés

Remis lors de la **demande d'autorisation de construire**

MATERIAUX D'EXCAVATION

Priorisation de l'élimination des matériaux d'excavation:

1. Valorisation sur site
2. Valorisation sur chantier genevois
3. Valorisation dans gravière genevoise
4. Valorisation dans site d'extraction suisse, évacuation par train
5. Elimination dans une décharge genevoise
6. Valorisation sur un chantier en Suisse, évacuation par train
7. Valorisation dans site d'extraction ou chantier étranger selon les exigences suisses



UN PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

Adoptée par le CE le 23 juin 2021

Actuellement en discussion au Grand Conseil (analyse article par article)

PL 12993 (<https://ge.ch/grandconseil/search?search=12993>)

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

- Pouvoir accru du Conseil d'Etat pour des **mesures facilitant la limitation et l'élimination** des déchets:
 - Imposer la destination de certains déchets
 - Limiter le nombre d'autorisations délivrées
 - Surveiller et faire adapter au besoin les tarifs
- **Consultation étendue des acteurs concernés** pour les projets qui ont une grande portée dans la politique de gestion des déchets

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

- Obligation d'élaborer un **règlement communal** de gestion des déchets
- Obligation d'élaboration d'un **plan communal** de gestion des déchets lié au plan directeur communal

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

- **Obligation de tri** à la source des déchets pour les particuliers, les entreprises et les administrations publiques
- **Réduction du plastique:**
 - Interdiction des sacs en plastique léger
 - Interdiction des produits en plastique à usage unique dans la restauration et les manifestations publiques
 - Possibilité pour les usagers d'utiliser leur propre contenant alimentaire réutilisable

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

- Obligation pour les commerce de **reprendre les emballages** des produits qu'ils vendent
- Obligation **d'infrastructures** de tri dans les commerces de plus de 200m²

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

- **Zone d'apport** des Cheneviers dans la loi
- Nouvelle taxe d'incitation sur la production des matériaux d'excavation

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

- Instauration d'un nouveau régime de sanction **d'amendes pour les cas de peu de gravité** (amendes d'ordre administratives)
- Possibilité pour les communes d'habiliter les collaboratrices et collaborateurs des services municipaux / des prestataires de collecte pour **dresser des constats**

PROJET DE LOI SUR LES DÉCHETS

...

...

...

...

...

! Pas de taxe au sac !

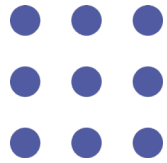
MERCI POUR VOTRE ATTENTION



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département du territoire / Office cantonal de l'environnement / service de géologie, sols et déchets



**EVENTUELLEMENT POUR
RÉPONDRE AUX QUESTIONS:
LES MESURES DU PGD**

MESURES DÉCHETS URBAINS

AXE	N°	INTITULE
1. Diminution des déchets à la source	DU1	Supprimer les plastiques à usage unique
1. Diminution des déchets à la source	DU2	Mettre en œuvre le programme ECO21 des déchets & économie circulaire
1. Diminution des déchets à la source	DU3	Modifier les politiques d'achat des institutions publiques en vue de réduire de 20% les quantités de déchets produits
1. Diminution des déchets à la source	DU4	Réduire les flux de déchets solides dans les milieux aquatiques

MESURES DÉCHETS URBAINS

AXE	N°	INTITULE
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU5	Finaliser la suppression des tolérances communales
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU6	Améliorer le tri des déchets dans les administrations publiques et les institutions de droit public
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU7	Poursuivre les campagnes d'information du grand public
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU8	Former les professionnels dans la gestion d'immeubles

MESURES DÉCHETS URBAINS

AXE	N°	INTITULE
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU9	Améliorer la qualité des déchets organiques et du compost produit
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU10	Améliorer la qualité des déchets urbains triés à la source
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU11	Simplifier le tri pour les ménages
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DU12	Renforcer les contrôles des installations de traitement des déchets
3. Elimination des déchets sur le territoire	DU13	Optimiser la gestion des ESREC

MESURES DÉCHETS INDUSTRIELS

AXE	N°	INTITULE
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DI1	Améliorer la gestion des déchets auprès des métiers de l'hôtellerie – restauration
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DI2	Améliorer la gestion des déchets des grandes entreprises
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DI3	Renforcer les contrôles dans les installations de traitement des déchets
3. Elimination des déchets sur le territoire	DI4	Construire une ou plusieurs CCF pour le bois usagé et à problème
3. Elimination des déchets sur le territoire	DI5	Cadrer les activités de compostage des pépiniéristes - paysagistes

MESURES DÉCHETS DE CHANTIER

AXE	N°	INTITULE
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DC1	Utiliser les déchets minéraux comme matériaux de construction
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DC2	Améliorer la gestion des déchets sur les chantiers
3. Elimination des déchets sur le territoire	DC3	Créer une plateforme dédiée à des activités de recyclage des déchets minéraux
2. Amélioration du tri et de la valorisation	ME1	Augmenter la quantité de matériaux d'excavation recyclés
2. Amélioration du tri et de la valorisation	ME2	Définir des critères de mise en décharge / remise en état des sites d'extraction

MESURES DÉCHETS À ÉLIMINER PAR LES CANTONS

AXE	N°	INTITULE
3. Elimination des déchets sur le territoire	DCA1	Récupérer le phosphore dans les boues d'épuration
3. Elimination des déchets sur le territoire	DCA2	Trouver des exutoires pour les mâchefers

MESURES DÉCHETS AGRICOLES

AXE	N°	INTITULE
3. Elimination des déchets sur le territoire	DA1	Optimiser le traitement des déchets agricoles

MESURES DÉCHETS SPÉCIAUX

AXE	N°	INTITULE
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DS1	Améliorer la gestion des déchets médicaux
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DS2	Améliorer la gestion des déchets vétérinaires
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DS3	Améliorer la gestion des déchets spéciaux issus des industries et de l'artisanat

MESURES SOUS-PRODUITS ANIMAUX

AXE	N°	INTITULE
2. Amélioration du tri et de la valorisation	DSPA1	Améliorer la gestion des sous-produits animaux